

fondés surtout sur les certificats des vérificateurs provinciaux quant à l'exactitude des dépenses et à la distribution des fonds que nous fournissons aux provinces. Je ne sais pas quelle autre méthode nous aurions pu adopter. Je présume que les provinces, de leur côté, se sont fiées aux vérificateurs des diverses municipalités. On dira peut-être que ce n'est pas ainsi qu'il faut vérifier les comptes de ce genre. Mais quelle autre méthode aurions-nous pu employer quand nous accordions des secours dans tout le Canada, jusque dans les plus petits hameaux? Pourrait-on imaginer et justifier une méthode autre que celle qui existait déjà, laquelle comprenait d'abord les fonctionnaires municipaux puis les provinces, qui étaient en contact avec les municipalités et qui étaient plus en position que personne autre pour imposer les restrictions nécessaires et contrôler les dépenses? J'avoue franchement que j'ignore comment nous aurions pu faire autrement, comment nous aurions pu établir un autre organisme sans encourir de lourdes dépenses d'administration absolument injustifiables. Il est vrai, comme l'a fait remarquer l'honorable député de Québec-Sud qu'il y eut négligence ou peut-être mauvaise administration ici et là; il y a eu sans doute aussi cupidité ou d'autres sortes de faiblesses humaines qui faisaient que des gens oublièrent que les contribuables du pays supportaient un lourd fardeau; cependant, d'une façon générale, je crois réellement qu'il s'est perdu bien peu d'argent par suite du genre d'agissement dont je viens de parler. Je crois que, dans certains cas, les provinces nous ont signalé que certaines municipalités n'avaient pas dépensé conformément aux règlements, et que des déductions ont été faites. Cela arrive couramment. Je ne veux pas soutenir qu'il n'y a pas eu de pertes depuis quatre ans; il y en a certainement eu. Cela ne pouvait se faire autrement.

M. POWER: Puis-je savoir si une vérification sera nécessaire à l'avenir, avec le nouveau système de paiements de sommes déterminées? Le gouvernement fédéral va-t-il encore exiger une vérification?

L'hon. M. GORDON: La somme déterminée est censée être une subvention accordée pour fins de secours, et chaque province est libre de dépenser l'argent là où le besoin s'en fait le plus sentir. Je ne suis pas prêt en ce moment à dire qu'il s'est présenté des cas où le ministère a su que l'argent que nous avons accordé a été mal dépensé par une province. Je ne pense pas que cela se présente.

[L'hon. M. Gordon.]

M. POWER: Dans ce cas-ci, il s'agit du paiement d'une somme déterminée, d'une subvention pour aider?

L'hon. M. GORDON: Exactement.

M. POWER: Je comprends que c'est la méthode que nous suivons présentement. Est-ce que le gouvernement fédéral ou le ministère du Travail vont surveiller ou non l'emploi de ces subventions, vont-ils constater comment et où l'argent voté par le Parlement fédéral est dépensé?

L'hon. M. GORDON: L'auditeur va sans doute réclamer et recevoir de chaque province un rapport sur la façon dont l'argent a été distribué et sur les endroits où il a été dépensé.

M. POWER: Ces rapports seront-ils portés à la connaissance du Parlement?

L'hon. M. GORDON: Oui. Je propose que nous réservions cet article. Peut-être pourrai-je dans quelques jours fournir des renseignements plus détaillés sur ce qu'on m'a demandé.

(L'article est réservé.)

CHEMINS DE FER ET CANAUX

Impressions et papeterie, \$5,000.

L'hon. M. MANION: Il s'agit du crédit ordinaire à propos de la papeterie. Je n'en demande pas l'adoption. Je désire simplement mettre le budget de mon ministère au programme. Si le comité y consent, je vais proposer que l'article soit réservé.

(L'article est réservé.)

MINES

Traitements, \$485,910; dépenses casuelles, \$20,000.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je ne sais pas s'il convient de poser cette question à propos du crédit à l'étude, mais je voudrais savoir du ministre combien l'Etat a touché du chef de la taxe que nous avons imposée l'an dernier sur l'or.

L'hon. M. GORDON: Le ministère des Mines ne possède pas de données à ce sujet. Il faudra poser la question au ministère des Finances. Si le crédit doit donner lieu à quelque discussion, je propose d'en renvoyer l'examen à plus tard.

(L'article est réservé.)

L'hon. M. DURANLEAU: Crédit n°...

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, sans vouloir me montrer désagréable, je tiens à noter que nous ne devrions pas aborder l'étude de tous les budgets ce soir. Je n'ai pas empêché le ministre des Chemins de fer de mettre un de ses crédits en discussion. Hier